



& ANIMATIONS Festivités DE L'ÉTÉ



ORGANISÉES PAR LES ASSOCIATIONS

- 16/06 : SPECTACLE DES ÉCOLES AVEC LE CONCOURS DE JOËL FERRER - **SALLE POLYVALENTE**
- 21/06 : 20H30 : FÊTE DE LA MUSIQUE - JEUNESSE ET CIE AVEC LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ - **PLACE BARBOTEU**
- 24/06 : 21H00 : CONCERT ET REPAS AVEC LES ALCHEMITS, SUIVIE DU DJ LAURA LAFFON - **PLACE BARBOTEU**
ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ
(SUR RÉSERVATION TEL : 06 98 64 80 52 - 06 32 25 52 68)
- 01/07 : DE 10H00 À 16H00 : FÊTE DU SPORT - ORGANISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - **JARDIN D'ENFANTS**
- 01/07 : 20H30 : SPECTACLE DE THÉÂTRE DES CHOUQUET'S - **SALLE MAX HAVART**

ORGANISÉES PAR LES COMMERÇANTS DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE AVEC LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ

PLACE DE LA REPUBLIQUE LES WEEK-ENDS SAINT FÉLICIENS DE 19H30 À 00H00

- VENDREDI 07/07 : SOIRÉE ANNÉES 80 ANIMÉE PAR MAXAL**
- VENDREDI 28/07 : SOIRÉE KARAOKÉ AVEC LE MUSIC TRUCK DE PASCAL ET CATHY**
- VENDREDI 04/08 : SOIRÉE ANNÉES 80 ANIMÉE PAR MAXAL**
- VENDREDI 18/08 : SOIRÉE KARAOKÉ AVEC LE MUSIC TRUCK DE PASCAL ET CATHY**



POUR PIZZA TONY 07 89 91 93 33
POUR LE BAR 66 07 71 79 95 96
POUR LE P'TIT FÉLICIEN 06 72 30 97 28

RÉSERVATION CONSEILLÉE



ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

- 23/06 : FÊTE DE LA SAINT JEAN (**GRILLADE OFFERTE PAR LA MUNICIPALITÉ**)
SUR RÉSERVATION - ANIMÉE PAR LE GROUPE « LES VRAISEMBLANTS » **PLACE BARBOTEU**
- 08/07 : 21H30 : CINÉMA PLEIN AIR - ASTERIX ET OBELIX - GRATUIT
LE P'TIT FÉLICIEN PROPOSERA POP CORN, GLACES ET BOISSONS SUR PLACE - **JARDIN DE LA MAIRIE**



14/07 : PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

- 11H00 : DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE
- 11H30 : ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS ET RÉCOMPENSES AUX DIPLÔMÉS
- 12H00 : APÉRITIF MUNICIPAL



INTERNATIONAL COBLA ORQUESTRA
MONTGRINS

14/07 : PLACE BARBOTEU

- 19H30 : CONCERT
- 21H00 : REPAS (**TARIF 20 EUROS**) (SUR RÉSERVATION 06 72 01 46 32 OU BULLETIN CHEZ LES COMMERÇANTS ET EN MAIRIE)
- 22H45 : FEU D'ARTIFICE
- 23H00 : BAL



19/08 : 20H00 : BALLADE DE SARDANES ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION SAINT FÉLIU SARDANISTA AVEC LA COBLA LES CASENOVES - **PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

20/08 : PLACE BARBOTEU

- 21H30 : SPECTACLE AMAZONIA
- 22H30 : ANIMATION MUSICALE

21/08 : DE 19H00 À 20H00 : APÉRO CONCERT

- 21H30 : BAL ANIMÉ PAR L'ORCHESTRE MERCURY



RÉSERVATION

BULLETINS À DISPOSITION À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE, CHEZ LES COMMERÇANTS, OU TÉL : 06 72 01 46 32

SAINT FELIU D'AVALL



Lettre d'information du Maire, Roger GARRIDO, aux administrés de Saint-Féliu d'Avall

JUIN 2023 N°2



mairiesaintfeliudavall



mairiesaintfeliudavall



Mairie de Saint Féliu d'Avall

FINANCES COMMUNALES : SAINT FELIU D'AVALL

Note de présentation du Budget Primitif 2023

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'ensaisir les enjeux. » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **Section de Fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **Section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2023



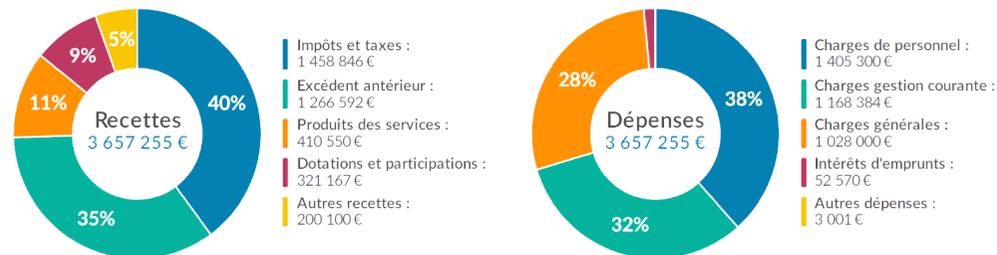
Contexte

La flambée des prix de l'électricité et du gaz, liées à la guerre en Ukraine et la maintenance des centrales nucléaires impactent les finances locales. Les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets et le maintien des services publics locaux essentiels à la population.

Orientations

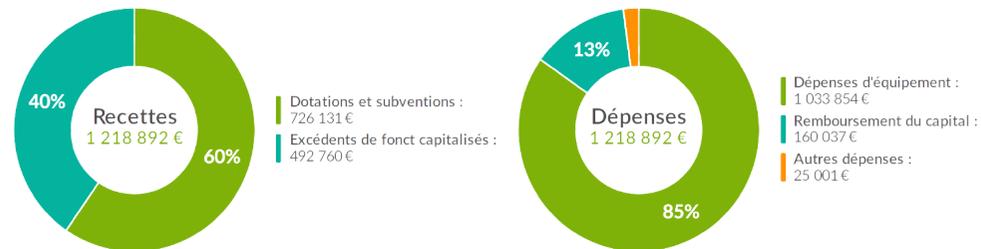
- Maîtriser les dépenses énergétiques
- Continuer le maintien des services publics essentiels
- Maintien des subventions aux associations

La section de fonctionnement



Nos prévisions de dépenses sont déstabilisées suite à l'augmentation du coût de l'énergie et la reprise de compétence voirie. La commune essaie de maîtriser les dépenses de personnel. Un effort a été demandé pour préserver les ressources énergétiques et en eau de la commune au personnel communal et aux Présidents d'association qui utilisent les locaux communaux. Une section de fonctionnement alignée sur notre volonté de maîtrise budgétaire. Pas de hausse des taux d'imposition communaux pour préserver au mieux les ménages dans ce contexte économique tendu.

La section d'investissement



Notre section d'investissement s'inscrit en baisse seul le projet de restructuration de l'ancienne poste devrait être réalisé cette année. D'autres petits travaux d'investissement seront aussi réalisés. Nous devrions enregistrer de bons niveaux de subventions apportées par les partenaires que sont Perpignan Méditerranée Métropole, la Région et le Département. Nous bénéficierons d'un FCTVA également.

Fiscalité votée en 2023

	Taux voté	Produit voté
Taxe foncière	40.40%	1 105 344 €
Taxe foncière non-bati	43.00%	65 790 €

En synthèse

Aucune hausse de la fiscalité prévue en 2022, ce qui reste en ligne avec les engagements pris et notre volonté de venir accompagner et soutenir le pouvoir d'achat des ménages à notre niveau.